



## Cumul cdi et contrat pro , meme entreprise

Par **allaniut**, le 17/11/2010 à 20:30

Bonjour,

voila je m'adresse a vous car récemment (08/11/10) j'ai signé un CDI classique avec période d'essai dans ma nouvelle entreprise , et l'employeur m'a fait signer d'autres papiers . J'ai appris que par la suite c'était un contrat de professionnalisation, après avoir demandé au service RH on me garantis que ca ne change absolument rien pour moi et que je suis bien en CDI et que la signature du contrat PRO c'est uniquement pour que l'employeur beneficie d'aide (cotisations)

je m'interroge tout de meme , n'ayant meme pas lu le contrat pro (je vais me faire taper sur les doigts) , et n'ayant pas eu de double .

qu'est ce que je risque ou qu'est ce que ca peut changer pour moi ?

merci d'avance pour vos avis éclairés

Par **pepelle**, le 18/11/2010 à 19:04

Bonjour

Un contrat de professionnalisation peut-être en CDI et dans ce cas l'action de professionnalisation doit se faire au début du contrat. Donc vous avez peut-être ce cas de figure. Cela sous-entend qu'une formation doit suivre avec un organisme de formation. Est-ce le cas ?

Par **allaniut**, le **18/11/2010** à **20:12**

quelques précisions :

le 23/09 j'ai intégré l'entreprise par le biais de l'AFPR (L'action de formation préalable au recrutement) pour 6 semaines et le 8/11 je devais signer un CDI classique et a ma grande surprise je signe un CDI + contrat pro

A ma connaissance aucun organisme de formation n'interviens (a moins que mon entreprise est le statut d'organisme de formation?) .

j'ai appris aujourd'hui meme que la premiere demande de contrat pro a été refusé car l'entreprise n'avais pas mis le bon niveau hiérarchique (bac+2 validé)

es ce qu'il y a des risques pendant cette periode de professionnalisation?

merci d'avance